



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 20118

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits budgétaires affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté. Une note émanant du ministère des affaires sociales datée du 14 mai adressée aux directions régionales du travail annonçait la décision prise par le ministère délégué au budget de geler les reports de crédits de l'exercice 2002. Cette décision frappe l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique qui exercent la plus grande part des actions de solidarité et notamment celles de lutte contre les effets de l'exclusion. Le solde non reporté représenterait de 25 à 50 % des engagements pris par l'Etat en vertu de conventions signées pour des missions effectivement accomplies à ce jour. En conséquence, les directeurs du travail sont invités, faute de crédits reportés, à couvrir les engagements financiers pris en 2002 par les crédits qui seront délégués pour les actions 2003. De fait, les crédits de l'année 2003 sont pour le moment effacés, les conventions ne peuvent être signées, les postes d'insertion créés, les associations financées. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les associations et organismes qui étaient jusqu'à présent soutenus grâce aux crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté en 2003. Comme il le sait, la situation des finances publiques exige en 2003 une gestion très rigoureuse afin de mettre en oeuvre les orientations prioritaires du Gouvernement et de respecter les engagements communautaires de la France. Ces contraintes ont conduit le Gouvernement à procéder à plusieurs reprises à des mises en réserve, des gels et des annulations de crédits pour l'ensemble des ministères. Conscient des répercussions de ces mesures sur le bon déroulement des actions menées par les entreprises et les associations de l'insertion par l'activité économique, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a immédiatement demandé la levée du gel des crédits des report pour le secteur de l'IAE, afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires). Il faut par ailleurs souligner que les crédits déjà délégués aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de mai représentaient plus de 90 millions d'euros, soit plus du double des crédits nécessaires pour solder les conventions concernées et engager de nombreuses actions nouvelles pour l'année en cours. Enfin le secteur de l'IAE n'a eu à souffrir d'aucune mesure de restriction budgétaire en 2003. Au contraire, la pérennisation des taux de prise en charge des CES à 95 % pour les chantiers d'insertion d'une part et le déploiement d'une mesure exceptionnelle de soutien de 11 millions d'euros du FSE en 2003 pour les entreprises d'insertion d'autre part montrent bien tout l'intérêt que le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité porte à l'insertion par l'activité économique. Les comités départementaux de l'insertion par l'activité économique présidés par le préfet et/ou le DDTEFP peuvent donc assurer le suivi de l'activité des structures d'insertion existantes et déclencher le paiement des aides de l'État correspondant, voire expertiser des projets de création d'organismes d'insertion

nouveaux dans des secteurs d'activité porteurs en termes d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20118

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4642

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 7992